**Etablissement :**

**Pôle de rattachement :**



**Fiche de poste :**

**Médecin référent(e) de la PASS**

# Quotité de travail Equivalent Temps Plein (ETP)

X ETP

# Cadre institutionnel du poste

## Rattachement hiérarchique et fonctionnel

*A voir selon établissement :*

* Unité fonctionnelle
* Pôle de rattachement
* Supérieur hiérarchique
* Responsable fonctionnel

## Localisation du service

*A préciser selon l’organisation (en particulier si locaux en interne +consultations délocalisées + maraudes avec Samu social ou autres etc…)*

# Missions du service PASS

La Permanence d’Accès aux Soins de Santé (PASS) offre des consultations de médecine générale et un accompagnement social aux personnes en difficultés d’accès aux soins de santé. Ces consultations sont sans facturation aux patients.

Les PASS ont été mises en place par l’Etat pour lutter contre les difficultés d’accès aux soins (Loi de Lutte contre les Exclusions du 29 juillet 1998). Ce sont des dispositifs médico-sociaux rattachés à un établissement de santé (UF PASS) avec des locaux et du personnel dédié. Ses missions sont définies plus précisément par la circulaire N° DGOS/RA/2013/246 du 18 juin 2013.

La PASS accueille toute personne en situation de précarité en besoin de soins et qui ne peut y accéder en raison d’un ou plusieurs critères :

* Absence de couverture sociale ou couverture incomplète et ressource insuffisante pour payer les soins ;
* Absence de domicile fixe, situation d’errance, isolement social ;
* Situation administrative et sociale complexe dans un contexte de grande précarité et en l’absence de médecin traitant.

L’objectif de la PASS et de permettre à ces personnes d’avoir un accès aux soins dont des soins de médecine générale, d’obtenir des médicaments et un accès au plateau technique de l’hôpital si nécessaire, de bénéficier d’une continuité dans leurs soins et d’être accompagnées pour un retour dans le dispositif de droit commun.

Pour cela la PASS a pour missions :

* L’évaluation de la demande et des besoins sanitaires et sociaux ;
* L’organisation d’une prise en charge sanitaire et sociale, adaptée et coordonnée ;
* L’offre de consultations médicales, sociales et infirmières ;
* L’accompagnement dans les démarches de soins dans l’établissement et/ou à l’extérieur ainsi que dans les démarches sociales dont principalement les démarches d’accès aux droits CPAM.

# Le profil de poste de médecin référent(e) de la PASS

## Les missions du poste

*A aménager selon la dimension de la PASS, le projet de service de la PASS, le fonctionnement de la PASS, l’établissement…*

* Elaboration et mise à jour du projet de service, du projet médical en lien avec l’équipe.
  + Fonctionnement et organisation de la PASS
  + Suivi des protocoles
  + Suivi de l’activité
* Consultations et entretiens médicaux (évaluation de la situation de la personne) qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche afin de maintenir ou restaurer la santé et les compétences de santé de la personne.
* Elaboration d’un parcours de soins adapté pour le patient, en concertation avec l’ASE (et l’IDE si présent dans l’équipe) et en assurer la coordination médicale (en interne de l’établissement et/ou en relais vers l’extérieur).
* Prendre part aux réunions d’équipe pluri-professionnelle (avec l’ASE, l’IDE, …) pour évoquer les prises en charge médico-sociales les plus favorables pour le patient :
  + Points sur situations complexes
  + Organisation du service
  + Mise à jour des protocoles selon évolution des besoins
* Participation au Copil annuel et à son organisation en lien avec la direction
* Rédaction du rapport d’activité avec le/la référent.e ASE et le référent.e institutionnel.le
* Participer au développement, à la visibilité de la PASS et communiquer sur ses missions et objectifs en interne de l’établissement et auprès des partenaires extérieurs : information, sensibilisation.
* Coordonner l’équipe et l’accompagner dans ses projets intra- et extrahospitalier

## Environnement partenarial

*Selon établissement / territoire*

Relations fonctionnelles en interne de l’établissement :

* Cadre de santé
* Pharmaciens
* Professions médicale et paramédicale
* Secrétariat (bureau des entrées, urgences)
* Services des urgences, de consultations spécialisées, de radiologie, de prélèvement, d’hospitalisation
* Equipe de liaison psychiatrie, addictologie et autres
* Direction hospitalière et CME

Relations fonctionnelles en externe de l’établissement :

* Autres offres de soins du territoire : médecine de ville, psychiatrie, dispositifs sanitaires et médico-sociaux, etc.)
* Acteurs de l’hébergement d’urgence
* Acteurs de la demande d’asile
* Réseau associatif et caritatif
* Médecins libéraux, URPS et ordre des médecins

## Compétences / savoir-être

* **Formation médicale appréciée**
  + Médecine générale
  + Médecine humanitaire
  + Médecine d’urgence
  + Addictologie
* **Connaissances / Compétences :** 
  + Capacité à travailler en équipe pluri-professionnelle, sens du relationnel et pragmatisme
  + Capacité de médiation, d’interface, d’accompagnement
  + Sensibilité aux questions sociales, administratives et politiques est un plus
  + La maîtrise d’une langue étrangère est un plus
* **Qualités requises :** 
  + Adaptabilité, autonomie et sens du collectif
  + Responsabilité, rigueur, et réactivité
  + Empathie et résilience